Nations Unies E/C.20/2017/7



## Conseil économique et social

Distr. générale 22 mai 2017 Français Original : anglais

Comité d'experts sur la gestion de l'information géospatiale à l'échelle mondiale Septième session

New York, 2-4 août 2017
Point 8 de l'ordre du jour provisoire\*
Cadre juridique et principes d'action concernant, entre autres, les questions ayant trait aux données qui font autorité

## Cadre juridique et principes d'action concernant, entre autres, les questions ayant trait aux données qui font autorité

## Note du Secrétariat

Le Secrétariat a l'honneur de porter à l'attention du Comité d'experts sur la gestion de l'information géospatiale à l'échelle mondiale son rapport, établi avec le concours du Centre for Spatial Law and Policy, sur les questions d'ordre juridique et les grandes orientations à prendre en compte dans l'établissement d'un cadre d'appui à la gestion de l'information géospatiale à l'échelle mondiale dans les secteurs public et privé, et notamment les questions ayant trait aux données qui font autorité. Ce rapport sera disponible uniquement dans la langue de l'original sur le site Web du Comité d'experts (http://ggim.un.org/ggim\_committee.html). Le Comité d'experts est invité à prendre connaissance du rapport et à exprimer ses vues sur la manière dont il convient de prendre en compte les questions d'ordre juridique et les grandes orientations, notamment celles ayant trait aux données qui font autorité.

## Synthèse du rapport

À sa sixième session, tenue à New York du 3 au 5 août 2016, le Comité d'experts a adopté la décision 6/105 dans laquelle il a pris note d'un certain nombre de questions d'ordre juridique et de grandes orientations confirmant qu'il était absolument essentiel que tout cadre juridique ou tous principes d'action pouvant avoir une incidence sur l'information géospatiale soient définis en partenariat avec des spécialistes de ce secteur et du monde juridique et en tenant compte d'autres domaines d'activité connexes du Comité. À cet égard, le Comité d'experts s'est félicité de la tenue, à Kuala Lumpur, les 18 et 19 octobre 2016, du Forum international sur le cadre juridique et les principes d'action pour la gestion de

260517





<sup>\*</sup> E/C.20/2017/1.

l'information géospatiale, organisé en collaboration avec le Comité régional Asie-Pacifique de l'Initiative des Nations Unies sur la gestion de l'information géospatiale à l'échelle mondiale.

Dans le rapport qu'il a élaboré avec le concours du Centre for Spatial Law and Policy, le Secrétariat informe le Comité d'experts des problèmes qui ont une incidence sur le cadre juridique et les principes d'action et des résultats du Forum international. Dans la déclaration publiée lors du Forum, les participants avaient demandé qu'un groupe de travail soit créé afin de permettre aux spécialistes des données géospatiales du monde entier de participer à des discussions sur les questions d'ordre juridique et les grandes orientations qui pourraient avoir une incidence sur la collecte des données, l'octroi de licences et l'utilisation, la confidentialité, la provenance et l'accessibilité de l'information géospatiale. Dans le rapport, le Secrétariat aborde également la question de l'élaboration d'un nouveau recueil sur les licences relatives à l'information géospatiale et informe le Comité d'experts des échanges qui ont eu lieu avec l'Association internationale du barreau.

2/2 17-08218